Jay receu de Monsieur Souben la somme de
Cent Cinquante Livres pour le quartier
du loger du Chirurgien demonstrateur que
moy dit sieur Soubert sen chargé de payer
echu au premier juillet present moir
dont quittance a paris le dix sept juillet
mil sept cent soixante deux. Petit

PETIT

Bon pour 150 #

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE [illegible]

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

carton 4
N° 19 (3)

M. Delamartiniere
consent que l'on donne
les Deux cens livres de plus
que demande Monsieur
Petit. /

Le Blond

xxxbn. Cotte Lxbj.

IV 1113

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C ___ N

Le S. Petit a deija eû l'honneur d'exposer a Monsieur Le Premier Chirurgien du Roy, que L'école de Chirurgie qui se tient dans sa maison rüe de la bellettrie y a jetté un tel discredit par l'introduction et la sortie des Cadavres, que beaucoup, et des meilleurs locataires ont pris le party de l'abandonner a cause de cet inconvenient.

Pour s'indemniser d'une partie de ces pertes, Le Suppliant avoit fait sentir a M. Joubert la necessité, ou de donner congé au Demonstrateur ou de faire agréer une augmentation de son Loyer, qui indemnise de la vacance des appartement, qu'il ocasionne.

Cette augmentation a été fixée a 200#.

xxxbm. Cotte
Lxbj.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 4 PETIT
N° 19 (2)